

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **15 janvier 2018**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjoint au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène et MM. KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absent excusé : M. ERNENWEIN David.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017*
- 3) *Logements communaux*
- 4) *Contrat Départemental de développement territorial et humain*
- 5) *Association de l'Amitié : décompte de charges 2017*
- 6) *Eglise : décompte de charge 2017*
- 7) *Point sinistre*
- 8) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Roland SCHAFFNER.

2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Logements communaux

a) Maîtrise d'œuvre

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le taux d'honoraires, pour la mission de rénovation du bâtiment communal du 6 rue de l'Eglise et des logements, de l'architecte Emmanuel VOLTZ de Westhouse-Marmoutier. La proposition d'honoraires est de 8% HT du montant des travaux.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le taux d'honoraires de 8% HT du montant des travaux susmentionnés et confie la maîtrise du projet à l'architecte Emmanuel VOLTZ.

b) Projet de rénovation du bâtiment communal - versions proposées

Madame le Maire expose aux conseillers 3 versions concernant les travaux de rénovation. Ces travaux consistent en la réfection de la toiture, changement des fenêtres et volets, ravalement de façades, chauffage, peinture intérieure, électricité, revêtement de sol.

Après concertation, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- retient la version 2 d'un montant de 212 500 € HT avec le chauffage au gaz collectif ;
- charge le Maire de prendre contact avec le maître d'œuvre pour élaborer un avant-projet sommaire des travaux ;
- décide de lancer un marché à procédure adaptée pour la consultation des entreprises concernant les travaux envisagés ;
- autorise le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente délibération.

c) **Réalisation d'un emprunt**

Afin d'assurer le financement des travaux de rénovation du bâtiment communal et des logements, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 200 000 €, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de consulter plusieurs établissements bancaires pour obtenir l'offre de prêt la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à entreprendre les démarches auprès des banques afin de contracter un prêt pour les travaux susmentionnés aux conditions les plus avantageuses pour la commune.

4) **Contrat départemental de développement territorial et humain**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 - 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Après délibération, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** le contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

5) Association de l'amitié : décomptes des charges 2017

KALCK Christophe et KLEIN Bruno se retirent de la salle.

a) Décompte des charges de chauffage 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié aux frais de chauffage pour l'année 2017 d'un montant de 1 823 € (mille huit cent vingt trois euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2018.

b) Décompte des charges du Club House 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié aux frais d'électricité pour l'année 2017 d'un montant total de 383,00 € (trois cent quatre vingt trois euros) et aux frais d'eau pour l'année 2017 d'un montant total de 158,00 € (cent cinquante huit euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2018.

c) Décompte des charges étang de pêche 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié et aux frais d'électricité pour l'année 2017 d'un montant total de 340,00 € (trois cent quarante euros) et aux frais d'eau pour l'année 2017 d'un montant total de 119,00 € (cent dix neuf euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2018.

6) Eglise : décompte des charges de chauffage 2017

KALCK Christophe se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de la Fabrique de l'Église au frais de chauffage pour l'année 2017 d'un montant de 454 € (quatre cent cinquante quatre euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2018.

7) Point sinistre

- Pour 2018 : élaboration d'une carte aléas, plan de zonage et d'une étude sur la faisabilité du pompage par les services de l'Etat au cours du 1^{er} semestre.
- Mise en place de 2 piézomètres au lotissement.
- Programmation d'une réunion publique avant l'été.
- Proposition de rachat de certaines maisons sinistrées à l'euro symbolique. Les frais de démolition seraient à la charge de la commune.
- La commune va reprendre contact avec le BET YENGO pour effectuer des diagnostics structurels d'habitations courant 2018.
- Problème au niveau du réseau d'assainissement au lotissement depuis le début de l'année.

8) Divers et informations

- Repas communal : reporté au 27 janvier 2018.